



Règlement du concours

Création de nichoirs

Saint Jean de Monte

La Médiathèque organise un concours de création de nichoirs. **Ce concours est ouvert du 19 octobre 2026 au 16 janvier 2027. Il est gratuit.**

Ce concours est proposé dans le cadre du Festival de l'imaginaire « Forêts mystérieuses ».

Article 1 : Objet du concours

Créer un nichoir à oiseau à partir de matériel de récupération. Prévoir un toit étanche.

Le matériel autorisé

- ✓ Tous les matériaux de récupération. Par exemple : carton, tissus, boîtes de conserves, bouteilles.
- ✓ 1 crochet de fixation pour le nichoir
- ✓ Il est interdit d'utiliser un nichoir acheté dans le commerce, même si on le modifie.

Taille du nichoir

- ✓ Au maximum 30 cm de largeur, 30 cm de hauteur, 30 cm de profondeur.

Article 2 : Comment Participer

Qui peut participer à ce concours :

- ✓ A partir de 6 ans sans limitation d'âge
- ✓ Il n'est pas obligatoire d'être abonné à la médiathèque
- ✓ Les membres du jury et leur famille ne peuvent pas participer.

Les participants sont répartis en 4 catégories :

- ✓ **Enfant : 6-10 ans**
- ✓ **Ado : de 11 ans à 15 ans**
- ✓ **Adulte : 15 ans et plus**
- ✓ Classes, centres de loisirs, seniors, parents/enfants

Comment s'inscrire

Il faut remplir le bulletin d'inscription et le déposer à la médiathèque avec votre nichoir.

Pour trouver le bulletin d'inscription

- ✓ A l'accueil de la médiathèque
- ✓ Par téléchargement sur le site <https://www.saintjeandemonts.fr>
- ✓ En téléchargement sur la page Facebook

Vous devez noter **sur une étiquette collée au dos du nichoir** :

- ✓ NOM, PRENOM, AGE des participants
- ✓ Votre adresse complète
- ✓ Votre numéro de téléphone
- ✓ Votre adresse mail

Article 3 : Exposition, remise des prix et restitution des nichoirs

- **Les nichoirs seront exposés dans la médiathèque du 1^{er} février au 6 mars 2027**
- **La remise des prix aura lieu le samedi 26 février 2027 à la Médiathèque.**
- Les gagnants du concours recevront leur prix
- Les nichoirs seront restitués aux participants après la fin de l'exposition.
- Si vous ne pouvez pas venir, vous avez 1 mois pour récupérer votre nichoir et le prix.

Article 4 : Droit à l'image

Les participants autorisent l'exposition de leur nichoir dans la médiathèque.

Les participants doivent signer l'autorisation de diffusion des images. Cela ne donne pas un droit à rémunération ou autre avantage.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour la gestion du concours « Concours création d'un nichoir ». Les données sont conservées pour une durée de deux ans et sont destinées à un usage interne par le service médiathèque de la Ville de Saint-Jean-de-Monts ainsi qu'aux publications sur les moyens de diffusion de la ville pour promouvoir l'évènement et/ou faire une rétrospective sur cette dernière. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant de préférence par voie électronique à l'adresse affaires-juridiques@mairie-saintjeandemonts.fr ou à défaut par voie postale : Ville de Saint-Jean-de-Monts, service juridique, 18, rue de la Plage, 85160 Saint-Jean de Monts.